



# COMMUNE DE PLOUMAGOAR

## CONSEIL MUNICIPAL

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le huit du mois de février, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

**Étaient présents :** M. HAMON, MME ANDRÉ, M. LE GLATIN, MME PRIGENT C. , M. PRIGENT J.-Y. , MME LE COTTON, M. MALRY, MME GUILLAUMIN, MM. LE MELLAT, GOUZOUGUEN, MMES QUERE, RAULT, M. LOLLIERIC (à partir de 18 h 55), MM. LE SAINT, TILLY, LANCIEN, MMES LEMAIRE, LE GARFF, M. ROBERT.

**Pouvoirs de :** M. GUIGUEN à MME ANDRÉ,  
MME VIART à M. PRIGENT J.-Y. ,  
M. RICHARD à M. LOLLIERIC,  
MME COCGUEN à MME QUERE,  
M. ECHEVEST à MME GUILLAUMIN,  
MME LE FAUCHEUR à M. GOUZOUGUEN,  
MME CORBIC à M. ROBERT.

**Absente :** MME LE MOIGN.

**Secrétaires de séance :** Messieurs Emmanuel LE SAINT et Didier ROBERT ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

---

### **1 – PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

▪ **Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2012**

M. le Maire : « *Y-a-t-il des remarques, des modifications à apporter à ce compte-rendu ? . Non, dans ce cas, je propose de passer au vote* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2012.

▪ **Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2012**

M. le Maire : « *Y-a-t-il des remarques, des modifications à apporter à ce compte-rendu ? . Non, dans ce cas, je propose de passer au vote* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2012.

## 2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### 2.1 – Commission communication et associations sportives

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la communication et des associations sportives, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2013* ».

#### 📁 Bulletin municipal

M. Prigent : « *On a quelques pistes et on essaie d'anticiper au mieux. Au sommaire ce prochain bulletin, on devrait trouver : un dossier sur l'investissement d'un élu, le budget communal, les musicales de Kergré, la "course rose", un point sur le logement, le projet de logement social à Pors Gochouette, une enquête sur pourquoi vient-on habiter sur la Commune, le forum des associations, la cité de Cadolan, la nouvelle école maternelle et d'autres articles encore. L'objectif étant qu'il sorte avant l'été* ».

#### 📁 La "course rose"

M. Prigent : « *Je vous en avais déjà parlé au dernier conseil. Le 13 octobre, entre 10 h et 10 h 20, toutes les femmes s'échauffent, en tee-shirt rose, sur la place du bourg (zumba), puis la course. L'inscription est fixée à 7 € avec un tee-shirt rose en échange. Cette course est organisée dans le cadre de la lutte contre le cancer et des associations vont prendre part à son organisation. Une association, chargée de gérer cette manifestation importante, va être créée prochainement* ».

#### 📁 Occupation des salles

M. Prigent : « *Nous avons toujours un petit problème entre deux associations en ce qui concerne l'occupation de la salle omnisports le samedi ; pour l'instant, pas d'accord en vue* ».

#### 📁 Scène

M. Prigent : « *Il faudrait réfléchir à l'agrandir, car en certaines occasions elle est trop petite, tout en respectant, bien sûr, les normes de sécurité* ».

M. Le Maire : « *Soyons vigilants quant au budget* ».

### 2.2 – Commission des finances

M. Le Maire : « *Je vais vous faire le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2013* ».

#### 📁 Orientations budgétaires - année 2013

M. Le Maire : « *Ma priorité en 2013 : réaliser des projets ambitieux sans pénaliser le contribuable. C'est la raison pour laquelle je m'engage à nouveau cette année à ne pas augmenter le taux des impôts locaux. Comme je le rappelle tous les ans, les impôts évoluent tout de même à la hausse puisque l'État augmente régulièrement les bases d'imposition de 1 à 2% par an.*

*En ce qui concerne l'évolution de la dette, l'annuité 2013 a fortement augmenté. Nous commençons à rembourser cette année les deux emprunts que nous avons souscrits l'année dernière. Cette forte hausse est due au fait que ces emprunts au total de 4 millions d'euros doivent être remboursés sur 15 ans et non plus sur 20 voire 25 comme auparavant. Rallonger la durée du remboursement aurait permis à la Commune d'étaler la dette et de diminuer l'annuité d'environ 100 000.00 €, ce qui l'aurait porté à environ 430 000.00 €, annuité quasi égale à celle de 2002, lorsque la Collectivité a commencé à rembourser l'emprunt pour la construction de l'école primaire.*

- *Cette année, mes projets prioritaires sont les suivants :*
- *Terminer la construction de l'école maternelle,*

- Construire la chaufferie bois,
- Finir la révision du P.L.U.,
- Sécuriser la rue Parc Rouzès,
- Continuer les travaux de voirie commencés par Guingamp Communauté à Kergré, du Champ de Tir au Foyer de vie Roger Legrand,
- Lancer la consultation pour la construction de la maison des jeunes et du sport. J'ai conscience que la Commune devra contracter un emprunt en 2014 pour pouvoir réaliser cet équipement, mais je pense qu'un tel outil est nécessaire à l'épanouissement de nos associations sportives et qu'il permettra de mettre à disposition du Service Jeunesse de Guingamp Communauté un local adapté pour recevoir les jeunes à partir de 11 ans.
- Acquérir le terrain à Poul Ranet. Le compromis est signé avec Monsieur Rolland.
- Réaliser des travaux d'aménagement dans le cimetière.

Tous ces travaux ont un ordre de priorité. Ils ne seront faits que si le budget le permet. Un arbitrage sera certainement nécessaire.

Sont à prévoir également en investissement les traditionnelles dépenses auxquelles le Conseil Municipal consacre chaque année un budget conséquent :

- La voirie,
- Les travaux neufs ou de rénovation d'éclairage public,
- Les acquisitions de mobilier et de matériel informatique,
- Les travaux de bâtiments (peinture à la salle des fêtes, changement des portes et des fenêtres du bas à l'ancienne école d'aides-soignantes).

Pour réaliser tous ces travaux, environ 5 millions d'euros seront nécessaires. Si la Commune obtient les subventions auxquelles elle pourrait prétendre pour les travaux de la chaufferie bois, à savoir de l'ordre de 250 000.00 €, elle n'aurait certainement pas besoin de recourir à l'emprunt.

Voilà donc les orientations budgétaires pour la présente année. Heureusement que je suis tenace, car on nous met beaucoup de bâtons dans les roues pour obtenir les subventions, alors que nous parlons de développement durable. Pour la maison des jeunes et du sport, je désirerais qu'elle commence cette année. A l'époque, nous étions tous d'accord pour ce projet ; mais il semble qu'il n'y ait pas unanimité sur le sujet. Il faut qu'il y ait un consensus ».

M. Robert : « Le débat aura lieu au moment du vote du budget. Cependant, nous serons vigilants sur les arbitrages. Sur le projet de la maison des jeunes et du sport, depuis 2008, nous disons qu'il y a besoin d'un tel équipement, nous devrions trouver un terrain d'entente sur ce projet. Le Conseil Général vient de définir les contours de son budget, qui comprendra 87 millions d'euros d'investissements. Pour le projet de chaufferie bois, il y aura un accompagnement financier du Département, à hauteur de ce qu'il peut faire. Cependant, je n'ai pas compris ce que vous avez voulu dire ».

M. Le Maire : « Je pourrai en dire plus au prochain conseil ».

M. Robert : « S'agit-il des subventions ? ».

M. Le Maire : « Non, il s'agit de la situation administrative ».

Mme Le Quéré : « Pour la maison des jeunes et du sport, il faudra une surveillance pour éviter toutes dégradations ».

Mme Le Cotton : « Le local pour les jeunes ne sera accessible qu'avec des accompagnants ».

M. Prigent : « *Guingamp Communauté souhaite depuis plusieurs années pouvoir disposer d'un local sur la Commune pour accueillir les jeunes dans le cadre de son service jeunesse. Mais cette maison des jeunes et du sport servira aussi pour les associations sportives (VTT, VSP, Tennis de Table et autres). A la salle omnisports, elles sont sept associations dans un périmètre réduit. Nous les avons déjà rencontrées et elles ont exprimé des besoins précis. Certes, je suis d'accord avec le Maire, les temps sont difficiles ; mais, si on me dit qu'il n'y a pas de besoins, alors, je ne comprends pas* ».

M. Tilly : « *Par le passé, il y a déjà eu un local à disposition pour les jeunes et il n'y a pas eu de problème majeur* ».

M. Prigent : « *Les associations, en général, ne dégradent pas* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques concernant les orientations budgétaires présentées, je vous propose de délibérer* ».

### **Délibération numéro 2013-023| Débat d'orientations budgétaires ■ année 2013**

#### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements et les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 521136 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Bien qu'il ne donne pas lieu à un vote, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, si le rapport présenté recueille son agrément, d'adopter la délibération suivante.

#### **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 janvier 2013,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte, sur la base du rapport présenté, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2013.

#### **Durée d'amortissement des biens acquis en 2012**

M. Le Maire : « *La commission des finances a pris connaissance de l'état concernant les durées d'amortissement des biens acquis en 2012. Je vous propose de l'approuver* » .

### **Délibération numéro 2013-024| Durées d'amortissement des biens acquis en 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir et précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis.

Il présente à l'Assemblée délibérante le tableau des biens acquis au cours de l'année 2012 et ajoute que les durées d'amortissement doivent être fixées, pour chaque bien ou catégorie de biens, par le Conseil Municipal, sur proposition de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ADOPTÉ** les durées d'amortissement des biens acquis au cours de 2012 comme indiquées dans le tableau annexé au présent procès-verbal ;
- ⊗ **CHARGE** le Maire de faire de le nécessaire.

#### **Bilan des opérations immobilières réalisées en 2012**

M. Le Maire : « *La commission des finances a pris connaissance du bilan des opérations immobilières réalisées en 2012. Je vous propose de l'approuver* » .

#### **Délibération numéro 2013-025| Bilan des opérations immobilières réalisées en 2012**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Commune au cours l'exercice budgétaire de 2012 et précise que cet bilan sera annexé au Compte Administratif 2012 de la Commune.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce bilan tel qu'il a été présenté ; bilan annexé au présent procès-verbal.

#### **Marchés publics conclus en 2012**

M. Le Maire : « *La commission des finances a pris connaissance de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2012. Je vous propose de l'approuver* » .

#### **Délibération numéro 2013-026| Marchés publics conclus en 2012**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la liste des marchés publics conclus par la Commune en 2012 et précise que, conformément au Code des Marchés Publics, il est fait obligation à la collectivité de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés publics conclus au cours de l'année précédente.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette liste, qui sera annexée au présent procès-verbal.

### **2.3 – Commission urbanisme – patrimoine**

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge du patrimoine communal, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 05 février 2013* » .

M. Le Glatin : « *Au cours de cette réunion la commission a travaillé sur plusieurs points, dont je vais vous résumer les grandes lignes* » .

#### **École maternelle - menuiserie bois : devis de travaux supplémentaires**

M. Le Glatin : « *L'architecte en charge de la construction de l'école maternelle souhaiterait remplacer le bardage bois Douglas par du bardage bois en châtaignier. Ce remplacement a pour conséquence d'amener une plus-value de 10 746,45 €uros TTC. La commission du patrimoine et la commission d'appel d'offres ont estimé que ce changement n'était pas justifié et proposent de ne pas accepter l'avenant proposé* » .

M. Tilly : « *A-t-on discuté de cette variante avec l'entreprise ?* » .

M. Le Glatin : « *C'est l'architecte qui veut changer le bois* » .

M. Robert : « *C'est l'architecte qui fait une suggestion, mais elle implique une plus-value pour la Commune* » .

M. Tilly : « *Qu'elle est la décision du Conseil ?* » .

M. Le Maire : « *Je propose que nous passions au vote pour savoir si nous acceptons ce changement de bois et donc cette plus-value qui entraîne la passation d'un avenant avec l'entreprise titulaire du marché ; je pense qu'il faut suivre l'avis des commissions* » .

### **Délibération numéro 2013-027| École maternelle ▪ avenant n° 3 au marché Thépault (lot n° 2)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la proposition d'avenant numéro 3 (positif), relatif au marché de l'entreprise l'entreprise THEPAULT, titulaire du lot n° 2 "Charpente bois massif / lamellé collé / bardage", d'un montant de 10 746,45 €uros TTC (variante du bardage Douglas en châtaignier), concernant la construction de l'école maternelle.

Cet avenant a été présenté à la commission du patrimoine lors de sa réunion du 05 février, ainsi qu'à la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 08 février 2012.

Les deux commissions ont estimé que cet avenant, ayant pour objet le remplacement du bardage Douglas par un bardage en châtaignier, n'était pas justifié et proposent au Conseil Municipal de ne pas accepter cet avenant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à suivre l'avis des deux commissions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de ne pas accepter la proposition d'avenant numéro 3 (positif), relatif au marché de l'entreprise l'entreprise THEPAULT, titulaire du lot n° 2 "Charpente bois massif / lamellé collé / bardage", d'un montant de 10 746,45 €uros TTC (variante du bardage Douglas en châtaignier), concernant la construction de l'école maternelle ;
- ⊗ **CHARGE** le Maire de communiquer la présente décision au maître d'œuvre et à l'entreprise concernée, et plus généralement de faire le nécessaire.

### **École maternelle ▪ tests d'étanchéité à l'air : choix de l'entreprise**

M. Le Glatin : « *Au dernier conseil, il avait été décidé de faire une consultation pour choisir une entreprise qui ferait les tests d'étanchéité à l'air de la nouvelle école maternelle. Nous avons eu quatre propositions et c'est Émeraude Thermographie qui a déposé la meilleure offre, d'un montant de 2 291,54 €uros TTC. La commission propose de retenir cette offre* » .

### **Délibération numéro 2013-028| École maternelle ▪ tests d'étanchéité à l'air : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle, à la demande l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de faire réaliser des tests d'étanchéité à l'air pour s'assurer de la bonne exécution des travaux.

Une consultation de cabinets spécialisés, pour la réalisation de ces tests, a été effectuée.

Après examen des différentes propositions par la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 08 février 2013, il a été constaté que le cabinet Émeraude Thermographie a déposé la meilleure offre, d'un montant de 2 291,54 €uros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition, de l'autoriser à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu les résultats de la consultation :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'un marché avec le cabinet Émeraude Thermographie pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air, dans le cadre de la construction de l'école maternelle, à savoir :

Montant HT : 1 916,00 €uros

TVA (19,60 %) : 375,54 €uros

-----  
Montant TTC : **2 291,54 €uros**

- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

📁 **Chaufferie bois**

M. Le Glatin : « *Les travaux de terrassement ont commencé ce matin* » .

📁 **Maison des jeunes et du sport**

M. Le Glatin : « *La commission propose de relancer le projet à partir du cahier des charges qui avait été établi* » .

📁 **Entretien des hottes de cuisines**

M. Le Glatin : « *On a consulté pour la vérification et de l'entretien des hottes de cuisines à la salle polyvalente et à la salle Hent Per. C'est l'entreprise Net Explorair qui a fait la meilleure proposition pour un contrat annuel de 598,00 € TTC, pour les deux salles* » .

📁 **Contrôle appareils de cuisson**

M. Le Glatin : « *On a consulté pour retenir une entreprise qui sera chargée du contrôle et de l'entretien des appareils de cuisson à gaz dans les différentes salles communales. C'est la proposition de l'entreprise Caillarec qui a été retenue, environ 700,00 à 800 € par an* » .

📁 **Chambre froide salle polyvalente**

M. Le Glatin : « *Il est nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle chambre froide pour la salle polyvalente. C'est l'entreprise CPRO 22 qui a été retenue pour 1 490,21 € TTC* » .

📁 **Acquisition d'une friteuse**

M. Le Glatin : « *La friteuse mise à disposition des associations est hors service, il est donc nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle à gaz. C'est l'entreprise CPRO 22 qui a été retenue pour 1 691,98 € TTC* » .

📁 **Salle d'exposition**

M. Le Glatin : « *Les fenêtres de l'ancienne école d'aides-soignantes seraient à changer. Ces travaux demandent une certaine enveloppe financière et il conviendrait d'attendre pour faire le tout en une seule fois* » .

M. Robert : « *Je souhaiterais que cette salle soit appelée "salle d'exposition" et non plus "ancienne école d'aides-soignantes"* » .

Mme Guillaumin : « Cette salle est appelée à recevoir du public puisque des expositions y seront installées. En conséquence, je pense qu'il faudrait sans doute prévoir une mise aux normes y compris pour les personnes à mobilité réduite ».

M. Le Maire : « C'est à voir ».

#### École primaire

M. Le Glatin : « Les fenêtres seront sans doute remplacées aux vacances de février ».

#### Salle de fêtes

M. Prigent : « Quand le choix des couleurs pour les travaux de peinture sera-t-il fait ? ».

M. Le Glatin : « Dans les prochaines semaines ».

#### Dossier Le Breton

M. Le Maire : « Je rencontre le Sous-Préfet de Guingamp, le 18 février prochain, à ce sujet ».

## 3 – CHENIL SERVICE

### ❖ – NOUVEAU CONTRAT AU 1ER JANVIER 2013

M. Le Maire : « Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale entre la Commune et la S.A. Chenil Service est arrivé à échéance le 31 décembre 2012. Cette société nous propose un nouveau contrat, avec effet au 1er janvier 2013, sur la base de 0,641 € hors taxes par habitant et par an. Je précise que toutes les demandes d'intervention doivent transiter par la Mairie. Je vous propose de renouveler le contrat ».

#### Délibération numéro 2013-029| SA Chenil Service ▪ nouveau contrat au 1er janvier 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale entre la Commune et la S.A. Chenil Service est arrivé à échéance le 31 décembre 2012.

Cette société propose à la Commune un nouveau contrat, avec effet au 1er janvier 2013, pour des prestations assurées du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi matin de 09 h 30 à 12 h 30 (en dehors des jours fériés).

Le contrat serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2013 et serait reconductible trois fois par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse quatre ans, soit un terme le 31 décembre 2016.

Le prix des prestations, pour la Commune de Ploumagoar, s'élèverait à 0,641 € hors taxes par habitant et par an (population totale dernier recensement INSEE légal) (TVA 19,60 % en sus).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de passer un nouveau contrat de prestations de services avec la S.A. Chenil Service, à compter du 1er janvier 2013, aux conditions exposées ci-avant,
- de l'autoriser à signer ledit contrat, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'un nouveau contrat de prestations de services avec la S.A. Chenil Service, à compter du 1er janvier 2013, pour un montant forfaitaire annuel de 0,641 € hors taxes par habitant et par an (population totale dernier recensement INSEE légal) (TVA 19,60 % en sus) ;



- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

## 4 – CHEMINS DE RANDONNÉES

### ❖ – CONVENTIONS DE PASSAGE CHEMINS DE RANDONNÉES

M. Le Maire : « *En partenariat avec La Hulotte, un circuit de chemins de randonnées est en cours d'élaboration. Certains tronçons se trouvant sur des terrains privés, il est nécessaire d'établir des conventions de passage avec les propriétaires concernés. Je vous propose de m'autoriser à signer les conventions nécessaires* ».

#### Délibération numéro 2013-030| Chemins de randonnées ▪ conventions de passage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en partenariat avec La Hulotte, un circuit de chemins de randonnées est en cours d'élaboration.

Il précise que certains tronçons se trouvant sur des terrains privés, il est nécessaire d'établir des conventions de passage avec les propriétaires concernés.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de passer les conventions nécessaires avec les propriétaires concernés et de l'autoriser à signer ces conventions, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation des conventions nécessaires avec les propriétaires concernés par le circuit de chemins de randonnées ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

## 5 – INFORMATIONS DIVERSES

### ❖ – TOPIC TOPOS

M. Robert : « *Je demande qu'un point soit fait par rapport à la convention signée, il y a un an, avec Topic Topos* ».

Mme Guillaumin : « *Un point sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil* ».

### ❖ – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

M. Le Maire : « *Je vous propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2013. Les impôts vont augmenter ; aussi, nous n'allons pas en rajouter en augmentant ceux de la Commune. D'autant, que nous nous étions engagés à ne pas alourdir la pression fiscale. Je vous propose donc de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2012* » .

**Délibération numéro 2013-031 | Vote des taux d'imposition 2013**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2013,

**DÉCIDE**

- **de maintenir** en 2013 le taux des impôts communaux en même niveau qu'en 2012 ;
- **de voter** en conséquence les taux d'imposition qui seront portés sur l'état numéro 1259 intitulé "État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013", comme suit :

☐ Taxe Habitation	:	15,29 %
☐ Taxe Foncière (bâti)	:	17,90 %
☐ Taxe Foncière (non bâti)	:	70,43 %

---

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.***